



Le 41 en BONNE SANTÉ

CONTACT

Direction générale adjointe
Loir-et-Cher solidaire
41enbonnesante@departement41.fr

PARTENAIRES



agence@attractivite41.fr



ilc@initiative-loir-et-cher.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER
Place de la République - 41020 Blois Cedex
02 54 58 41 41 - departement41

Suivez-nous sur [departement41](#)



IMPRIM'VÉRT® Imprimé par le conseil départemental de Loir-et-Cher - 2025

AIDES AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ



PROFESSIONNELS ET ÉTUDIANTS

Le conseil départemental de Loir-et-Cher vous accompagne



Le 41 en BONNE SANTÉ

Le conseil départemental de Loir-et-Cher fait de la santé une priorité. Afin de lutter contre la désertification médicale, le département s'est engagé dans un ambitieux plan santé, « Le 41 en bonne santé », articulé autour de neuf actions phares. Parmi ces dernières, figurent les incitations financières et les conditions d'accueil des médecins et futurs professionnels de santé.



Professionnels de santé qui souhaitent s'installer ou se développer en Loir-et-Cher

Aide à l'achat de matériel pour une première installation :

- ▶ 50 % des dépenses TTC (matériel de diagnostic ou de soins à usage professionnel) ;
- ▶ aide plafonnée à 20 000 €.

Contrepartie : obligation d'exercer pendant au moins trois ans en Loir-et-Cher.

Prêt d'honneur santé :

- ▶ prêt personnel à taux zéro (max 50 000 €) pour créer ou développer une activité médicale en Loir-et-Cher, avec le fonds santé Initiative Loir-et-Cher.

Professionnels¹ de santé déjà installés en Loir-et-Cher qui souhaitent se regrouper

Aide aux collectivités et sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires pour la création et l'extension de structures de santé (maisons de santé, cabinets médicaux...) :

- ▶ jusqu'à 25 % du coût d'investissement HT ;
- ▶ aide plafonnée à 100 000 €.

Contrepartie : obligation d'exercer pendant au moins trois ans en Loir-et-Cher.

Étudiants en santé en stage en Loir-et-Cher

Allocation de stage en faveur des internes en médecine générale et des étudiants paramédicaux en Loir-et-Cher :

- ▶ 250 € par mois pour un stage de 3 à 6 mois (à raison d'une demande par étudiant au cours de ses études). Montant plafonné à 1 500 €.

Aide à la mobilité :

- ▶ prêt de véhicules pour faciliter la mobilité (sous réserve de disponibilité).

Aide au logement :

- ▶ des hébergements meublés et à prix avantageux pour les stagiaires (selon lieux et disponibilités).

Étudiants en santé qui envisagent leur avenir en Loir-et-Cher

Bourse départementale d'étude pour inciter à la primo-installation en Loir-et-Cher :

- ▶ 500 € par mois les deux dernières années d'études pour les internes en médecine générale¹,
- ▶ + un bonus de 100 €/mois pour la réalisation de 150 h de vacation au profit du conseil départemental après l'obtention de leur diplôme,
- ▶ 500 € mensuels la dernière année de formation pour les étudiants du paramédical.

Contrepartie : obligation d'exercer pendant au moins trois ans en Loir-et-Cher.

¹. Ne sont pas éligibles : les étudiants en phase de consolidation (docteur junior).